

COMMUNE DE BELVEZET

PROCES VERBAL du conseil municipal Du mercredi 11 janvier 2016

Présents : Raymond BONNEFILLE, Sonia STENGEL, Josiane GRANET, Emmanuel OREAL, Jean-Claude MANCHON, Jérôme FRERY, Julien GAUCHARD, Thierry LAURENT

Absente excusée : Chloé GATHELIER

Absent non excusé : Max GALLON

Pouvoir : Chloé GATHELIER donne pouvoir à Sonia STENGEL,

Date de convocation : 6 janvier 2017

Secrétaire de séance : Jean-Claude MANCHON

La séance commence à 19h35

- 1) Réhabilitation de l'église :
 - a. Approbation de l'avant-projet sommaire y compris les enduits extérieurs. Montant des travaux + honoraires : 334 800,00 € HT.
Adopté à l'unanimité
 - b. Approbation de la modification des honoraires de M. Laurent Toussaint. Montant des honoraires 24 800,00 € HT
Adopté à l'unanimité
 - c. Demande de subvention à l'état au titre de la DETR 2017
Adopté à l'unanimité
 - d. Demande de subvention à la région Occitanie
Adopté à l'unanimité
- 2) Réfection de la toiture du presbytère :
 - a. choix de l'entreprise : Peutat Charpentier pour la somme de 17 697,46 € HT.
Adopté à l'unanimité
 - b. autorisation donnée au maire de signer le devis
Adopté à l'unanimité
- 3) Aménagement et équipement de l'Arbousier : approbation du devis de Madame Larroze, architecte, pour une mission partielle d'élaboration du permis de construire et des dossiers ERP d'un montant de 1 904,50 € HT.
Adopté à l'unanimité
- 4) Réfection du chemin du Pigeonnier : choix de l'entreprise et autorisation donnée au maire de signer le devis
L'entreprise Joffre est retenue avec un devis de 34 300,00 € HT.
Adopté à l'unanimité
- 5) Affaire Vaubrun (retrait de permis) : autorisation donnée au Cabinet Margall de défendre la commune en appel
Adopté à la majorité
Pour : 4 (R. Bonnefille, E. Oréal, J. Granet, JC Manchon).
Contre : 3 (S. Stengel, T. Laurent, C. Gathelier)
Abstention : J. Gauchard, J. Fréry
Julien Gauchard : Ne peut voter contre car pas pour l'appel ni pour le retrait il y a deux ans.
Jérôme Fréry : pas d'accord avec le retrait il y a deux ans.

- 6) Site du Pont du Gard : convention d'engagements réciproques entre les communes gardoises et l'EPCC du pont du Gard : autorisation donnée au maire de la signer
Adopté à la majorité
Pour : 5 / Contre : 3 / Abstention : 1
- 7) Approbation de l'avenant à la convention d'organisation entre le service « Application du Droit du Sol » de la communauté de communes Pays d'Uzès et les communes
Adopté à l'unanimité
- 8) Opposition au transfert de la compétence PLU à la communauté de communes Pays d'Uzès
Adopté à l'unanimité

Fin du conseil à 20h15

Le secrétaire de séance, Jean-Claude MANCHON

20 JAN. 2017

